

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	67 (1938)
Heft:	7
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organé de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction et les annonces doit être adressé comme suit : *M. A. Rosset, insp., Gambach 11, Fribourg.* Les articles doivent parvenir à la Rédaction au moins 12 jours avant l'insertion.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle.* — *Deux tableaux d'oiseaux.* — *Quelques réflexions sur le surmenage scolaire.* — *Au début d'une nouvelle année scolaire.* — *Programme de gymnastique 1938-39.* — *Mes lectures.* — *A St-Martin dans la Veveyse.* — *Le scoutisme.* — *Est-ce un sacrifice ?* — *Un plaisir de vacances : apprendre les langues !* — *Bibliographie.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

Les opérations du recrutement vont bientôt commencer en pays de Fribourg. MM. les instituteurs auront à cœur de préparer les jeunes gens aux épreuves physiques qu'on leur demande : lever d'haltère, saut en longueur, jet du boulet, course de vitesse.

Réunissons nos futures recrues par régions, paroisses, etc., pour leur fournir les directions et les renseignements utiles.

Voici, à titre de rappel, des données utiles à connaître :

1. *Lever d'haltère de 17 kg.* 5 fois à gauche, 5 fois à droite.

note 1	10 fois
2	8 ou 9 fois
3	6 ou 7 fois
4	3 à 5 fois
5	0 à 2 fois

2.	<i>Saut en longueur :</i>	4 m. 50
note 1	4 m. 50 et plus	
2	3 m. 80 à 4 m. 49	
3	3 m. 00 à 3 m. 79	
4	2 m. 00 à 2 m. 99	
5	moins de 2 m.	
3.	<i>Jet du boulet, de 5 kg.</i>	8 m. 50
note 1	8 m. 50 et plus	
2	7 m. 50 à 8 m. 49	
3	6 m. 50 à 7 m. 49	
4	5 m. 50 à 6 m. 49	
5	moins de 5 m. 50	
4.	<i>Course de vitesse sur 80 m.</i>	11 secondes
note 1	11 secondes ou moins	
2	11 secondes 2 à 12 secondes 2	
3	12 secondes 4 à 13 secondes 6	
4	13 secondes 8 à 15 secondes 2	
5	plus de 15 secondes 2	

Nos abonnés sont instamment priés de verser le prix de leur abonnement annuel à notre compte de chèques IIa 153 en utilisant le bulletin de versement encarté dans le présent numéro.

Nous rappelons que le montant de 6 fr. comprend le prix d'abonnement au *Bulletin*, soit 5 fr. et la cotisation à la Société fribourgeoise d'éducation, soit 1 fr.

PARTIE NON OFFICIELLE

DEUX TABLEAUX D'OISEAUX

La Commission des Sites et des Monuments naturels du canton de Fribourg a pu publier, grâce à un subside de la Ligue suisse pour la protection de la nature, deux tableaux, qui viennent d'être envoyés à toutes les écoles du canton. Deux oiseaux bien connus y sont représentés. En effet, qui n'a pas déjà entendu, à la tombée de la nuit, dans la forêt voisine, autour de nos maisons, la voix rauque du « porte-malheur », de la chouette hulotte (qu'on veuille bien corriger sur les tableaux la faute d'impression dans hulotte) ? Qui n'a pas vu planer sur les champs dénudés où tout à l'heure brillait encore l'or des épis, le faucon crécerelle, cherchant ou guettant de son œil perspicace une proie ? Il reste pendant de longs moments à la même place et le battement rapide des ailes nous fait comprendre cet autogire vivant.